

3. Mobilité – Abris Vélos Sécurisés en gare – Convention d’occupation du domaine public avec la commune de Morgny la Pommeraye – Signature – Autorisation

Délibération B 2022-09-26-039

Monsieur Christian POISSANT rejoint l’Assemblée.

Rapport

Rapporteur	M. AGUADO
Nombre de conseillers en exercice	25
Nombre de conseillers présents	18
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	21

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Anthony AGUADO, Vice-Président en charge de la Mobilité qui propose, en lien avec la délibération précédente, au Bureau l’autorisation de signer la convention d’occupation du domaine public avec Monsieur le Maire de la commune de Morgny la Pommeraye jointe au présent rapport (pièce jointe n°4).

Vu la Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019, sur l’Orientation des Mobilités, dite LOM,

Vu l’arrêté préfectoral du 8 mars 2019 spécifiant les statuts de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin,

Vu la délibération n° 2020-09-14-052, du 14 septembre 2020 spécifiant les délégations de pouvoir du Conseil Communautaire au Président,

Vu la délibération n°2020-09-14-053, du 14 septembre 2020 spécifiant les délégations de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire,

Vu la délibération n° 2021-03-22-003, du 22 mars 2021 portant sur le transfert de la compétence « Mobilité » des communes membres à la Communauté de communes Inter Caux Vexin,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article R.2122-4,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article R. 2241-1,

Vu les articles L. 1231-1 -1 et L.1272-2 du Code des transports,

Délibération

Après en avoir débattu, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide, sur cette proposition d'autoriser Monsieur le Président :

- à signer la convention d'occupation du domaine public avec Monsieur le Maire de la commune de Morgny la Pommeraye ou son représentant.

Nombre de votants	21
Votes pour	21
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,



Eric HERBET



Le secrétaire de séance



Jean-Pierre CARPENTIER